

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2024

Le Conseil municipal, convoqué le 29 mars 2024 avec l'ordre du jour suivant :

1. Demande de subvention Conseil départemental travaux réseau d'eau
2. Adhésion de la commune de Vaunaveys la Rochette au SIGMA
3. Vote des comptes administratifs 2023 M 49 et M 57
4. Vote des comptes de gestion 2023 M 49 et M 57
5. Affectation des résultats 2023 M 49 et M 57
6. Vote des subventions aux associations
7. Vote du taux des taxes locales 2024
8. Vote des budgets M 49 et M 57
9. Vote du prix de l'eau
10. Questions diverses

s'est réuni le vendredi 5 avril 2024 à 20 h 30 à la Mairie.

Présents : Pierre BOUTARIN, Marie-Thérèse OLLIVIER, Claude BEAL, Yves DUROUX, Christian CAILLET, Colette NARDIN, Brigitte WILLEM, Jean-Charles JOUVE

Absentes Excusées : Christelle DUPLAN, Séverine VENOUIL, Leïla ESTEVE,

Le Conseil choisi Marie-Thérèse OLLIVIER comme secrétaire de séance.

1. Demande de subvention pour travaux sur le réseau d'eau **N°2024-013**

Monsieur le Maire souhaite regrouper plusieurs devis de réparation de fuites, ainsi que la mise en place de la télégestion afin de faire un dossier complet pour demander une subvention auprès du conseil départemental :

- Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis demandés pour la réparation de la fuite sur la canalisation situé quartier PONSON :
 - Entreprise OLLIVIER 4 990 € HT
- Pose d'un regard et mise en place de vanne de sectionnement :
 - Entreprise LIOTARD 8 546,96 € HT
- Mise en place de la télégestion :
 - Entreprise MICHELIER 17 608,01 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser l'ensemble des travaux :
 - pour un montant de 31 144,97 € HT.

Le Conseil Municipal souhaite solliciter le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau afin de bénéficier de subvention.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

2. Objet : Adhésion de la commune de VAUNAVEYS LA ROCHETTE au SIGMA **N°2024-014**

M. le Maire indique que la commune de Vaunaveys la Rochette a demandé son adhésion au SIGMA. Cette demande a été validée à l'unanimité lors de la réunion de Comité Syndical sous la formulation suivante :

- délibération n° 06_03_2024_13 « Adhésion de la commune de Vaunaveys La Rochette »,

Il rappelle que, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les conseils des collectivités membres doivent se prononcer sur la délibération correspondante dans un délai de 3 mois et qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

M. le Maire présente la délibération correspondante du SIGMA.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la demande d'adhésion de VAUNAVEYS LA ROCHETTE au SIGMA,
- d'approuver la délibération n°06_03_2024_13 « Adhésion de la commune de la Vaunaveys la Rochette »,
- d'autoriser M. le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document, et à accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente décision.

3. Vote du compte administratif M 49 2023 **N°2024-016**

Sous la présidence de Monsieur Christian CAILLET, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif M 49 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 38 829,85 €

Recettes : 41 827,37 €

Excédent de clôture : 2 997,52 €

Investissement :

Dépenses : 38 119,21 €

Recettes : 16 770,27 €

Reste à Réaliser Dépenses :

Reste à Réaliser Recettes :

Déficit de clôture : - 21 348,94 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal M 49 2023.

4. Vote du compte administratif M 57 2023 **N°2024-015**

Sous la présidence de Monsieur Christian CAILLET, le Conseil Municipal examine le compte administratif M 57 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 122 530,50 €

Recettes : 192 816,99 €

Excédent de clôture : 70 286,49 €

Investissement :

Dépenses : 120 106,99 €

Recettes : 41 484,05 €

Reste à Réaliser Dépenses : 11 000,00 €

Reste à Réaliser Recettes : 43 673,00 €

Besoin de financement :

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

5. Objet : M57 – M49 Approbation des comptes de gestion 2023 **N°2024-017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs M57 – M49 de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion M57 – M49 2023 dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs M57 – M49 de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est régulière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 des comptabilités M57 – M49.

6. **Questions diverses**

- a) Plan Intercommunal de sauvegarde référent : Marie-Thérèse OLLIVIER
- b) GDS : lutte contre le frelon asiatique
- c) Présentation des plans de l'aménagement piéton au quartier Labri
- d) Trois croix : fixation de la croix qui est tombée
- e) SMRD : le 26 juin Randonnée et visite des réservoirs
- f) Film « La théorie du boxeur » le 12 avril

Prochain conseil le 5 avril 2024.

La séance est levée à 22h05.